



RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2001 B 00278
Numéro SIREN : 423 918 861
Nom ou dénomination : SJS TP

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2015 sous le numéro de dépôt 2503

GREFFE DE COMMERCE
86000 POITIERS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de POITIERS *Latuék de LASSÉE,*
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les articles L. 223-26 alinéa 1 et R. 225-64 du Code de commerce,
Autorisons la société SJS TP à bénéficier d'un délai supplémentaire de *TROIS* mois
pour l'approbation de ses comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre
2014 dans les conditions prévues par la loi.

Fait à POITIERS
Le.....*20 juillet 2015*.....

Le Président du Tribunal de Commerce

[Signature]

Le Greffier

POUR COPIE CONFORME
Le Greffier. *[Signature]*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS
86035 VIENNE

À Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de POITIERS
REQUETE AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Je soussigné **Hervé OUVRARD**, agissant en qualité d'Avocat Associé de la SCP D'AVOCATS TEN FRANCE, 23 rue Victor Grignard - Pôle République Secteur 2 - BP 1074 - 86061 POITIERS CEDEX 9, représentant :

Madame Stéphane PRINCET, demeurant 72 Avenue des Stades – 86100 CHATELLERAULT

Agissant en qualité de Gérant de la société SJS TP, Société A Responsabilité Limitée au capital social de 150 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 423 918 861, dont le siège social est Le Marais – 86100 CHATELLERAULT.

A l'honneur de vous exposer que :

La société SJS TP, requérante, est régie par les dispositions L.223-26 alinéa 1 du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales.

Conformément à ses statuts, la requérante a clôturé son dernier exercice social le 31 Décembre 2014.

Conformément à l'article L. 223-26 alinéa 1 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels de la requérante doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prorogation du délai par décision de justice.

En outre, en vertu de l'article R. 225-64 du Code de commerce, le délai de six mois prévu pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire peut être prolongé, selon le cas, par ordonnance du Tribunal de Commerce, statuant sur requête.

A la suite des observations du Commissaire aux comptes sur l'évaluation du stock au bilan du 31 décembre 2013 et à sa mise en œuvre consécutive de la procédure d'alerte, la société a engagé un processus d'audit sur sa comptabilité 2013 achevé à ce jour, ayant une influence sur ses comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et corrélativement sur les comptes de son exercices clos le 31 décembre 2014.

L'ensemble de ces travaux a été soumis au contrôle du commissaire aux comptes. Ce dernier vient d'informer la société que son intervention ne pourrait être achevée au 30 juin 2015 en vue de soumettre ses rapports sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et il a invité conformément aux dispositions légales à solliciter le report de tenue de l'assemblée devant approuver ses comptes.

Il ne peut dès lors être envisagé de tenir l'assemblée générale ordinaire avant le 30 Juin 2015, à l'effet de se prononcer sur les comptes de l'exercice 2014.

En conséquence, la société requérante est conduite à vous présenter une requête aux fins de prorogation du délai de six mois prévu par l'article L. 223-26 alinéa 1 du Code de commerce.

Il semble raisonnable et opportun de proroger le délai susvisé jusqu'au 30 Septembre 2015.

C'est pourquoi, la société requiert qu'il vous plaise, Monsieur Président, de proroger jusqu'au 30 Septembre 2015, le délai dans lequel pourra être tenue l'assemblée générale ordinaire de la société SJS TP, à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2014.

Fait à POITIERS

Le 25 juin 2015

TEN FRANCE SCP D'AVOCATS

Me Hervé OUVARD

